



République Française

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 septembre 2011

L'an deux mil onze, le huit septembre, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELAGE, Maire.

Présents : MM. DELAGE, BLANCHET, ROUSSEAU, BARON, MOLLIER., FAVREAU, NOIRAUD, CAIL, NOUREAU, LAMBERT-BORDIEC, GAILLARD, GHIRINGHELLI, SABOURIN, PELISSIER-TENOT.

Excusée : Mme BARNY

Absents : MM BOUFFET, HERAUD, PAUTROT

Pouvoir : Mme BARNY à M. DELAGE

Madame Madeleine FAVREAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la dernière réunion est accepté sans observation.

ORDRE DU JOUR

I – POINT DES TRAVAUX EN COURS

Maison des Associations : Réfection du parquet de la grande salle. Nettoyage des rideaux de scène, de la scène et des ouvertures.

Ecoles :

Maternelle : Renouvellement du revêtement de sol de la classe de Madame MAUBERT

Primaire : Réfection des sanitaires.

Rue de la Barrière : Reprise des travaux le 22 août. Pose des trottoirs de la rue du Petit Four à la route de Melle (côté droit). Pose des fourreaux pour l'effacement des réseaux. La dépose de la ligne électrique n'interviendra qu'après l'obtention des autorisations auprès ERDF (délai de 2 mois). Les travaux de voirie seront donc achevés jusqu'à la rue de Courdevant. La section rue de Courdevant, route de Melle se fera début 2012.

Divers : - Reprise de l'entretien des espaces verts
- Installation des manifestations estivales

Monsieur NOIRAUD fait remarquer que l'éclairage public, rue de la Barrière, s'allume dès l'apparition de gros nuages. L'entreprise Bonmort effectuera une vérification lors d'un prochain passage.

II – ADMINISTRATION - FINANCES

a) POINT FINANCIER AU 31 AOUT 2011

Monsieur le Maire effectue un point de la situation arrêtée au 31 août.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
<i>Budget primitif</i>	1 586 000, 00	1 586 000,00
<i>Réalisateur</i>	842 724,97	993 262,47
	53,14 %	62,63 %
Investissement	Dépenses	Recettes
<i>Budget primitif</i>	1 440 000,00	1 440 000,00
<i>Réalisation</i>	408 987,68	413 690,15
	28,40 %	28,73 %

- 2 locatifs sont actuellement inoccupés (appartement 3 rue du Barrabas, immeuble 31 rue du Maréchal Joffre)

- Toutes les subventions du contrat Enfance Jeunesse ne sont pas encore arrivées

- Quelques dépassements de crédits au chapitre 60 mais globalement le 011 est réalisé à 66,65%

b) ACQUISITION TERRAINS CHAIGNEAU – BOUCHET

Par délibération du 02 juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, au prix de 4,00€ le m², une bande de terrain de 20 ares appartenant à Mrs CHAIGNEAU et BOUCHET afin de prolonger la voie existante du lotissement de Cachepoils et de desservir le Centre Intercommunal de Secours

Après consultation des Domaines et de la SAFER, la vente ne pourra intervenir qu'au prix de 2 000,00 € car il s'agit de terres agricoles provenant de la SAFER et que la clause de non revente pendant 10 ans n'est pas respectée. Après échanges avec M. CHAIGNEAU et accord des parties,

*Le Conseil Municipal,
Se range à l'avis des Domaines et de la SAFER,*

1) décide d'acquérir :

- 12 a 36 ca issus de la parcelle B 364 sise « Cachepoils »*
- 06 a 75 ca issus de la parcelle B 366 sise « Cachepoils »*

Appartenant à

- Monsieur Emmanuel CHAIGNEAU*
- Monsieur Maxence CHAIGNEAU*
- Monsieur Victorien CHAIGNEAU*
- Monsieur Kévin BOUCHET*

2) l'acquisition par la Commune de La Mothe Saint-Héray se fera au prix de 2 000,00 €.

3) Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur

4) Autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

5) Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération du 02 juillet 2009.

c) VENTE PARCELLES RUE DES JUSTICES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 décembre 2010, le prix de vente des parcelles du « Lotissement des Justices » a été fixé à 25 € HT le m².

La parcelle acquise par Monsieur MORIN et Madame IMBERT, détachée de la parcelle de la caserne, ne figurant pas dans un lotissement et achetée TTC par la commune à la SAFER, n'est pas soumise à la TVA. La vente est intervenue sur la base de 25,00€ TTC.

Par contre, le futur lotissement de 4 parcelles sera assujetti à TVA. Le prix de vente sera bien de 29,90 € TTC. Une taxe sur cession de terrain agricole devenu constructible depuis 2010 sera appliquée à la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 15 août, l'office notarial de La Mothe Saint Héray est ouvert du lundi après-midi au vendredi soir.

d) DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT DES JUSTICES

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal décide de dénommer « rue des Justices » la voie desservant le lotissement des Justices.

e) **PERMIS D'AMENAGER**

↳ *Lotissement des Champs du Parc*

↳ *Lotissement des Justices*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer et à signer les permis d'aménager des lotissements des Champs du Parc et des Justices ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

f) **FRAIS DE DOSSIER EMPRUNT – SIVU CIS LA MOTHE - PAMPROUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les frais de dossier de l'emprunt contracté par le SIVU CIS LA MOTHE-PAMPROUX s'élevant à 50,00 €. La dépense est inscrite au compte 6554 du budget 2011.

g) **CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR DES ADMINISTRATIONS ECO- RESPONSABLES**

Le Pays du Haut Val de Sèvre, en partenariat avec le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, a élaboré une Charte pour des administrations éco-responsables. Dans un souci d'exemplarité, cette Charte pour des administrations éco-responsables invite les communes, communautés de communes et syndicats volontaires du Pays du Haut Val de Sèvre du Pays du Haut Val de Sèvre à s'engager à prendre en compte le développement durable dans leur fonctionnement quotidien. Les intérêts de la démarche sont multiples :

- *S'interroger sur ses besoins pour consommer mieux,*
- *Préserver l'environnement en diminuant l'impact polluant (en quantité et en toxicité) des équipements et consommables utilisés par les collectivités,*
- *Montrer et convaincre par l'exemple,*
- *Sensibiliser et faire participer le personnel à la démarche,*
- *Sensibiliser le grand public,*
- *Inciter les autres acteurs du territoire à s'engager dans une telle démarche (entreprises, habitants, administrations...).*

Le Conseil Municipal :

- *DECIDE de s'engager dans la démarche pour des administrations éco-responsables et d'agir ainsi pour :*
 - 1.- *Privilégier l'utilisation des éco-produits,*
 - 2.- *Réduire les consommations d'eau, d'énergie et de papier,*
 - 3.- *Trier et valoriser les déchets,*
 - 4.- *Améliorer la gestion des déplacements,*
 - 5.- *Préserver la biodiversité.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement pour des administrations éco-responsables,*

A ce titre, les convocations et comptes rendus du conseil municipal seront adressés par voie électronique et papier jusqu'à la fin de l'année.

h) CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CIS LA MOTHE - PAMPROUX

Monsieur le Maire donne lecture de la convention dressée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres pour l'entretien des espaces verts du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) LA MOTHE-PAMPROUX par la Commune de La Mothe Saint-Héray. Il précise que ce partenariat s'effectuera sans contrepartie financière et que le CIS s'engage à assurer une présence lors de cérémonies officielles ainsi qu'à effectuer des services particuliers relevant de ses fonctions.

Le Conseil Municipal, après délibération,

*1) **ACCEPTTE** les termes de la convention et en **AUTORISE** la signature*

i) ATELIER – RELAIS DE LA GRANDE PLAINE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 juillet 1995 autorisant la signature de l'acte de bail entre la Commune de La Mothe Saint-Héray et Monsieur Philippe BARTHEAU pour la location d'un atelier relais, lieudit « La Grande Plaine »

Vu l'acte notarié dressé par Maître Jean GONNORD en date du 28 juillet 1995,

Considérant que le crédit bail est arrivé à son terme au 30 juin 2011,

Vu le courrier en date du 30 décembre 2010 de Monsieur Philippe BARTHEAU informant de la levée d'option d'achat au 30 juin 2011,

Après en avoir délibéré,

- 1) **ACCEPTTE** de lever l'option d'achat de crédit bail conformément à la demande de Monsieur Philippe BARTHEAU*
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce à intervenir dans ce dossier.*

III – PERSONNEL

A) CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE

Sur proposition du Maire et selon l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

Après réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe de Madame Line Martin,, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} Classe, pour une durée hebdomadaire de 20H00/ 35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'inscription des crédits nécessaires sera effectuée au budget 2012.

B) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de :

- *la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;*
- *le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n)84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et leurs établissements territoriaux ;*

Il précise que :

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- *d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2015 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier DEXIA SOFCAP pour les agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL*

Liste des risques garantis :

Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité (y compris paternité et d'adoption).

Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire (annulée si 60 jours consécutifs d'arrêt)

Taux : 5,30%

+ frais d'intervention du Centre de gestion : 0,13% de la masse salariale assurée

V – QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal décide de la démolition du WC du parking du Pont l'Abbé*

• *Monsieur le Maire rend compte de la rencontre du 26 juillet avec Monsieur CREMIER de la DRAC :*

Orangerie : *Décollement crépis, bois pourri, peinture à refaire. Des devis vont être demandés pour les travaux d'entretien à court terme (2012) et des subventions pourraient être accordées.*

Monsieur CREMIER propose d'envisager un programme pluriannuel de travaux à l'Orangerie au titre d'un contrat Etat- Région.

- **Eglise** : Une autorisation de travaux sur monuments historiques a été déposée auprès de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour des pierres d'angles abîmées. Des devis sont en cours auprès d'entreprises spécialisées.

Une demande de classement peut être envisagée pour la chaire au titre de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

- Une subvention de 45 000,00 € au titre de la D.E.T.R. a été attribuée pour la fin des travaux de la rue de la Barrière.

- Monsieur Nicolas PAQUET est nommé au 1^{er} septembre 2011, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription Saint Maixent–Niort. Il succède à Madame Dominique BARZOTTI.

- Ouverture le mercredi 19 octobre 2011 du magasin CARREFOUR et de la station service.

- Le Conseil Municipal est invité à l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves le 13 septembre.

- SMC : Madame NOUREAU fait part d'une étude de coût sur le stockage des déchets amiantés. Elle souligne que toutes les éverites ne sont pas amiantées et qu'il pourrait être envisagé de les déposer dans des caissons. La réhabilitation de la déchetterie en 2013 nécessitera son agrandissement. Le SMC va solliciter une mise à disposition du terrain communal jouxtant l'actuelle déchetterie.

- Madame PELISSIER-TENOT suggère de faire une grille / barrière à l'entrée de la grotte du Parc